

Rapporteur : Madame Anne Florence BOURAT

OBJET : Mise à disposition par l'Education Nationale d'un tableau interactif et d'un vidéoprojecteur pour les écoles du Réseau Ambition Réussite (écoles Lavoisier et Littré-Lakanal)

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de développement des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation, le ministère de l'Education a souhaité favoriser les usagers des tableaux numériques interactifs dans les écoles classées « ambition réussite ».

Ainsi, à compter du 1er septembre 2009, à Châtellerault, les écoles Lavoisier et Littré-Lakanal ont été dotées de cet outil ; en effet, le Centre Régional de Documentation Pédagogique met à disposition cet outil dans les deux écoles.

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique, en charge des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education auprès de madame la rectrice et fournisseur de l'équipement, propose à la commune de fixer par convention les modalités de cette mise à disposition. La commune devra prendre en charge l'installation du matériel pour permettre son utilisation normale, protéger et assurer celui-ci contre les dégradations et le vol.

CONSIDERANT l'intérêt de ce projet pour les écoles du Réseau Ambition Réussite,

CONSIDERANT le fait que la commune de Châtellerault est propriétaire des bâtiments scolaires et des équipements qu'ils contiennent,

Ainsi, le conseil municipal :

- autorise le Maire ou son représentant, à signer les conventions de mise à disposition de tableau blanc interactif et vidéoprojecteur pour les écoles Lavoisier et Littré-Lakanal, proposées par le Centre Régional de Documentation et annexées à la présente délibération.

UNANIMITE